

Charte de Bonne Conduite de l'Association des Vieilles Tiges

En adhérant à l'association « Les Vieilles Tiges », je m'engage à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Je me conduis de manière responsable et je véhicule une image positive de l'association et dans le respect de ses valeurs (solidarité, probité, convivialité ...).

Article 2 : Je m'engage à être à jour de ma cotisation suite à l'appel émanant de mon Président de Groupement, lequel reverse au siège la quote part agréée par le comité directeur.

Article 3 : Si j'ai connaissance d'un problème susceptible de perturber le bon fonctionnement de l'association, je dois immédiatement en informer les membres du Bureau et/ou le comité directeur.

Article 4 : Aucune atteinte ne sera portée à l'encontre de l'association et de ses membres par mes actes, mes paroles ou mon attitude et en particulier ne seront tolérés :

- aucun propos injurieux, méprisant ou diffamatoire à l'égard de toute personne morale ou physique,
- aucun comportement discriminatoire qui relèverait du harcèlement à l'égard d'une autre personne, notamment en raison de ses convictions religieuses ou politiques,
- aucun comportement malveillant ou acte frauduleux susceptible d'être contraire aux lois, statuts et règlements en vigueur.

Article 5 : Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe et les groupements de leur communication interne. Par conséquent, tout membre de l'association qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer le bureau via le secrétariat général et ne devra communiquer que sur des informations validées.

Je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) décidées selon le cas par le Comité directeur ou le Président de mon Groupement.

NOM, Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »